



**LISTE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 FEVRIER 2023**

- Approbation devis photocopieurs et sauvegarde **2023-20-02.01**
- Approbation devis peinture classe CM **2023-20-02.02**
- Fixation des tarifs du columbarium, des cavurnes et du jardin
du souvenir **2023-20-02.03**
- Approbation du règlement du columbarium, des cavurnes
et du jardin du souvenir **2023-20-02.04**
- Approbation renouvellement dérogation de la semaine
scolaire à 4 jours **2023-20-02.05**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
Exercice : 09

L'an deux mil vingt- trois , le **10 février à 18 heures trente**
Le Conseil Municipal d'**ACHERES**, dûment convoqué le 05 février
S'est réuni en session Ordinaire dans la salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur **JOUANIN André**

Nombre de présents :06

PRESENTS : JOUANIN André, BLASCO Manuel, DURREAU Cécile, BERTHIN
Ghislain, : FORATIER Pascale , MELOT Marie-Claude

Nombre votants : 07

Absents excusés : CHOLLET Aurélien donne pouvoir à JOUANIN André
BESLAY Éric, FROMENTEAU Cédric,

Publication :

Forme électronique
www.acheres18.fr

Secrétaire de séance : BERTHIN GHISLAIN

Date de mise en ligne
21/02/2023

Objet : APPROBATION DEVIS PHOTOCOPIEURS ET SAUVEGARDE

Afin de changer le photocopieur de la mairie, dont le contrat arrive à échéance fin juillet 2023, des devis ont été demandés à l'entreprise RICO et l'entreprise DACTYL BURO.

Proposition RICO : location photocopieurs reconditionnés au trimestre : 820.00 € HT - Sauvegarde et onduleur : 120.00 € HT soit 940.00 € HT au trimestre + coût copies supplémentaires

Proposition Konica Minolta : location photocopieurs au trimestre : 670.00 € HT - Sauvegarde et onduleur : 120.00 € HT soit 790.00 € HT au trimestre (1 appareil neuf à la mairie et l'appareil actuel de la mairie irait à l'école) avec un forfait copie inclus

Le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité des membres présents ou représentés la proposition de Dactyl Buro – Konica Minolta pour une location de photocopieurs au trimestre : 670.00 € HT - Sauvegarde et onduleur : 120.00 € HT soit 790.00 € HT au trimestre

Copie certifiée conforme,
Achères, le 20/02/2023

Le secrétaire de séance
BERTHIN Ghislain



Le Maire,
JOUANIN André



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
Exercice : 09

L'an deux mil vingt- trois , le 10 février à 18 heures trente
Le Conseil Municipal d'ACHERES, dûment convoqué le 05 février
S'est réuni en session Ordinaire dans la salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur JOUANIN André

Nombre de présents :06

PRESENTS : JOUANIN André, BLASCO Manuel, DURREAU Cécile, BERTHIN
Ghislain, : FORATIER Pascale , MELOT Marie-Claude

Nombre votants : 07

Absents excusés : CHOLLET Aurélien donne pouvoir à JOUANIN André
BESLAY Éric, FROMENTEAU Cédric,

Publication :

Forme électronique

www.acheres18.fr

Secrétaire de séance : BERTHIN GHISLAIN

Date de mise en ligne

21/02/2023

Objet : APPROBATION DEVIS PEINTURE CLASSE CM

Afin de repeindre la classe des CM (volets – portes et fenêtres de l'école), il est proposé au Conseil Municipal, le devis Eurl MONTAGU – Peintures et sol d'un montant de 1 510.00 € HT soit 1 812.00 € TTC.

Le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité des membres présents ou représentés le devis Eurl MONTAGU – Peintures et sol pour un montant de 1 510.00 € HT soit 1 812.00 € TTC.

Copie certifiée conforme,
Achères, le 20/02/2023

Le secrétaire de séance
BERTHIN Ghislain



Le Maire,
JOUANIN André



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
Exercice : 09

L'an deux mil vingt- trois , le **10 février à 18 heures trente**
Le Conseil Municipal d'**ACHERES**, dûment convoqué le 05 février
S'est réuni en session Ordinaire dans la salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur **JOUANIN André**

Nombre de présents :06

PRESENTS : **JOUANIN André, BLASCO Manuel, DURREAU Cécile, BERTHIN Ghislain, FORATIER Pascale, MELOT Marie-Claude**

Nombre votants : 07

Absents excusés : **CHOLLET Aurélien** donne pouvoir à **JOUANIN André**
BESLAY Éric, FROMENTEAU Cédric,

Publication :

Forme électronique

www.acheres18.fr

Secrétaire de séance : **BERTHIN GHISLAIN**

Date de mise en ligne

21/02/2023

Objet : FIXATION DES TARIFS DU COLUMBARIUM, DES CAVURNES ET DU JARDIN DU SOUVENIR

VU l'article L 2223-13 du CGCT relatif aux concessions dans les cimetières, l'article L 2223-14 du CGCT relatif aux types de concession, et les articles L 2223-15 et R 2223-11 du CGCT relatifs à la tarification des concessions,

VU la délibération relative aux tarifs des concessions funéraires adoptée par le conseil municipal en date du 12 décembre 2022 pour une application à compter du 1er janvier 2023,

CONSIDÉRANT que la délibération précitée doit être complétée avec les tarifs relatifs aux concessions de cases de columbarium, de cave-urnes, et du jardin du souvenir,

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de fixer les tarifs suivants à compter du 15 février 2023 :

Désignation	Durée	Tarifs
Columbarium - Achat	15 ans	350 €
	30 ans	600 €
Columbarium - Renouvellement	15 ans	250 €
	30 ans	400 €
Cavurne achat	15 ans	450 €
	30 ans	800 €
Cavurne renouvellement	15 ans	350 €
	30 ans	600 €
Jardin du souvenir		40 € soit coût achat et pose de la plaque relative au nom conformément au règlement du jardin du souvenir – La gravure est à la charge de la famille

Le secrétaire de séance
BERTHIN Ghislain



Copie certifiée conforme,
Achères, le 20/02/2023

Le Maire,
JOUANIN André



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
Exercice : 09

L'an deux mil vingt-trois, le **10 février à 18 heures trente**
Le Conseil Municipal d'ACHERES, dûment convoqué le 05 février
S'est réuni en session Ordinaire dans la salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur JOUANIN André

Nombre de présents :06

PRESENTS : JOUANIN André, BLASCO Manuel, DURREAU Cécile, BERTHIN
Ghislain, : FORATIER Pascale , MELOT Marie-Claude

Nombre votants : 07

Absents excusés : CHOLLET Aurélien donne pouvoir à JOUANIN André
BESLAY Éric, FROMENTEAU Cédric,

Publication :

Forme électronique
www.acheres18.fr

Secrétaire de séance : BERTHIN GHISLAIN

Date de mise en ligne
21/02/2023

**Objet : APPROBATION DU REGLEMENT DU COLUMBARIUM, DES CAVURNES ET DU JARDIN DU
SOUVENIR**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-7 et suivants, les articles
R2223-1 et suivants ;

Vu le Code Pénal, notamment les articles 225-17, 225-18 et R 610-5 Vu le Code Civil, notamment les
articles 78 et suivants. ;

Considérant qu'il est indispensable de prescrire toutes les mesures réclamées par la sécurité, la salubrité, la
tranquillité publique, le maintien du bon ordre et la décence dans le cimetière, il est nécessaire d'établir
un règlement du columbarium, des cavurnes et du jardin du souvenir,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés DECIDE :

- D'approuver le règlement du columbarium, des cavurnes et du jardin du souvenir joint en annexe
- De fixer sa date d'entrée en vigueur au 15 février 2023

Le secrétaire de séance
BERTHIN Ghislain



Copie certifiée conforme,
Achères, le 20/02/2023

Le Maire,
JOUANIN André



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
Exercice : 09

L'an deux mil vingt- trois , le **10 février à 18 heures trente**
Le Conseil Municipal d'ACHERES, dûment convoqué le 05 février
S'est réuni en session Ordinaire dans la salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur JOUANIN André

Nombre de présents :06

PRESENTS : JOUANIN André, BLASCO Manuel, DURREAU Cécile, BERTHIN
Ghislain, : FORATIER Pascale , MELOT Marie-Claude

Nombre votants : 07

Absents excusés : CHOLLET Aurélien donne pouvoir à JOUANIN André
BESLAY Éric, FROMENTEAU Cédric,

Publication :

Forme électronique

www.acheres18.fr

Secrétaire de séance : BERTHIN GHISLAIN

Date de mise en ligne

21/02/2023

Objet : APPROBATION RENOUELEMENT DEROGATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE A 4 JOURS

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine
scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu les articles D.521-10 ; D.521-12 du code de l'éducation ;

Vu le compte rendu du conseil d'école approuvant l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours en
date du 06 février 2023 ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- de renouveler la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans le RPI Achères-Mery-Es-Bois
des écoles maternelles élémentaires publiques

- d'approuver le renouvellement de l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours

- de proposer au directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) d'organiser la
semaine scolaire à l'école d'Achères comme il suit :

lundi-mardi-jeudi-vendredi 8h30-12h00 / 13h30-16h00

Le secrétaire de séance
BERTHIN Ghislain



Copie certifiée conforme,
Achères, le 20/02/2023

Le Maire
JOUANIN André

